

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** UR 5801 PART A
- **Emploi de la substance / de la préparation** Résine de polyuréthane
- **Producteur/fournisseur:**
AXSON FRANCE
Rue de l'Equerre
F-95310 SAINT OUEN L'AUMONE
Tél.(33-1)34 40 34 60
- **Service chargé des renseignements:** DPT HSE - (33)01 34 40 34 60
- **Renseignements en cas d'urgence:** ORFILA : (33)01 45 42 59 59

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Xn; R 20-36/37/38-42/43	25-50%
-----------	--	--------

3 Identification des dangers

· Principaux dangers:



Xn Nocif

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
R 20 Nocif par inhalation.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inhalation massive d'aérosol ou de vapeurs concentrées, retirer le sujet de la zone polluée. Faire transférer la victime en milieu hospitalier (réanimation si nécessaire) par ambulance médicalisée. En attendant l'arrivée des secours, mettre en oeuvre s'il y a lieu une assistance respiratoire. Une surveillance clinique et radiologique prolongée sera nécessaire, en raison de survenue retardée d'un oedème pulmonaire.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.05.2004

revue le : 04.05.2004

Nom du produit: UR 5801 PART A

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
(Traces)
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:** Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Après une heure environ, recueillir dans des fûts appropriés, ne pas fermer (dégagement de CO₂), se contenter de couvrir.
Laisser à l'air libre dans un lieu surveillé pendant 7 à 14 jours avant de conduire à une décharge contrôlée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Instruire le personnel des risques présentés par le produit, des précautions à respecter et des mesures à prendre en cas d'accident.
Eviter d'exposer au produit les personnes atteintes d'affection respiratoire chronique (notamment les asthmatiques et les bronchitiques) et celles qui ont déjà présenté une allergie aux isocyanates.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

F

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.05.2004

revue le : 04.05.2004

Nom du produit: UR 5801 PART A

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Masque d'air frais

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériel de gants.** Gants en néoprène

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Caractéristique

- **Changement d'état**

Point de fusion: NA

Point d'ébullition: NA

- **Point éclair :** > 200°C (P. Martens)

- **Température d'inflammation:** >500°C (DIN 51 794)

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 20°C:** 1,12 g/cm³

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.05.2004

revue le : 04.05.2004

Nom du produit: UR 5801 PART A

(suite de la page 3)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble
- **les solvants organiques:** Soluble dans de nombreux solvants organiques
- **valeur du pH à 20°C:** NA

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses**
Vives réactions aux groupes NHx, OH et SH.
En présence d'eau et d'humidité, dégagement gazeux (CO₂) et/ou polymérisation incontrôlée pouvant entraîner des augmentations de pression dans les emballages, d'où risque d'éclatement de ces emballages.
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>10000 mg/kg (rat) >5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	490 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):**
- **Autres indications:**
Produit non miscible à l'eau : par action sur l'eau, dégagement de CO₂ et formation de polyurée (composé solide, infusible et insoluble) qui, à notre connaissance, est inerte et non biodégradable. Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savon liquide) ou des solvants solubles dans l'eau. Ne pas déverser le produit et les produits de neutralisation dans les égouts et les rivières.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Brûler dans un incinérateur approprié ou enterrer dans une décharge agréée, conformément aux règlements locaux ou nationaux en vigueur.

- **Catalogue européen des déchets**

08 05 01	déchets d'isocyanates
----------	-----------------------

(suite page 5)

*

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.05.2004

revue le : 04.05.2004

Nom du produit: UR 5801 PART A

(suite de la page 4)

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les récipients vides ne peuvent être éliminés que si les restes de produit adhérant aux parois ont été enlevés ou neutralisés.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

- **Classe IMDG:** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

- **Classe ICAO/IATA:** -

- **Indications complémentaires de transport:**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

- **Phrases R:**

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

- **Phrases S:**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols

24 Éviter le contact avec la peau.

37 Porter des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

- **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Articles L 461-1 à L 461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail.

Tableaux des maladies professionnelles : N°62.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 06.05.2004

revue le : 04.05.2004

Nom du produit: UR 5801 PART A

(suite de la page 5)

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité Produits et Toxicologie

F